

MEMENTO – Dossier réglementaire Client

1. Obligations réglementaires - Justificatifs éligibles
2. Droit d'opposition et de rectification
3. Mode opératoire simplifié

1. Obligations réglementaires & justificatifs éligibles

Dans le cadre de notre relation, la réglementation qui s'applique à l'ensemble des banques sur le territoire français, nous impose de disposer de documents relatifs à votre identité, votre domicile, vos ressources. Cette obligation s'est renforcée par une modification du Code Monétaire et Financier* et de l'arrêté du 2 septembre 2009 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Pour respecter les exigences réglementaires et dans une optique de service toujours améliorée à vos côtés, nous sommes tenus, comme tous les établissements bancaires, de vous demander de bien vouloir nous adresser :

Vous êtes un client majeur

- **un justificatif d'identité en cours de validité qui peut être, au choix** : la Carte Nationale d'Identité (copie recto/verso), le passeport (4 premières pages), les titres de séjour d'étranger (copie recto/verso de la carte de séjour temporaire, carte et certificat de résident, carte de séjour spécifique), le livret de circulation, permis de conduire
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois : quittance de loyer ou attestation d'assurance ou facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou attestation d'hébergement accompagnée de la justification du domicile ou certification de prestation sociale,
- **un justificatif d'activité professionnelle** qui peut être au choix : le dernier bulletin de salaire, une attestation de revenus sociaux, un contrat de travail, une attestation de pension ou de retraite, le dernier avis d'imposition ou de non imposition, une carte d'étudiant ou un certificat de scolarité.

Vous êtes un client mineur : fournir une photocopie du livret de famille (page de l'enfant et page des parents) ainsi qu'un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de l'un des parents

*NB : Pour **un client faisant l'objet d'une mesure de protection**, merci de vous rapprocher de votre conseiller qui vous indiquera les justificatifs spécifiques vous concernant*

() Articles L561-6 et R561-12 du Code monétaire et financier – Arrêté du 2 septembre 2009.
Article L561-8 du Code monétaire et financier, qui dispose "Lorsqu'une personne mentionnée à l'article L.561-2 n'est pas en mesure d'identifier son client ou d'obtenir des informations sur l'objet et la nature de la relation d'affaires, elle n'exécute aucune opération quelles qu'en soient les modalités, et n'établit ni ne poursuit aucune relation d'affaires. Lorsqu'elle n'a pas été en mesure d'identifier son client ou d'obtenir des informations sur l'objet et la nature de la relation d'affaires et que celle-ci a néanmoins été établie en application du II de l'article L.561-5, elle y met un terme".*

2. Droit d'opposition et de rectification

Les données personnelles recueillies seront exclusivement utilisées dans le cadre de la gestion de la relation bancaire. Vous disposez, bien entendu, d'un droit d'accès à vos données personnelles, ainsi que d'un droit à la rectification des données inexactes ou obsolètes sur simple demande à notre Service Relation Clientèle (à adresser à notre Siège Social). Un droit d'opposition à tout traitement à des fins de prospection commerciale peut être exercé sans frais en vous adressant à votre agence ou à notre service Relation Clientèle.

3. Mode opératoire simplifié

1. Je numérise les documents à envoyer au bon format (Word, PDF, EXCEL)
2. Je crée depuis ma messagerie sécurisée un message en choisissant la raison « Transmettre les pièces justificatives de mon dossier réglementaire client »
3. J'ajoute les documents numérisés
4. Cliquez sur « Parcourir » puis sélectionnez le fichier,
5. Cliquez sur le lien « Ajouter le fichier en pièce jointe »
6. J'envoie le message et prends connaissance du message d'information qui s'affiche
7. Je consulte régulièrement ma messagerie afin de m'assurer de la recevabilité des documents envoyés

